

| Madame le Maire

Monsieur Michel LE ROC'H
Secrétaire
Union Départementale CGT-FO
2 place de la Gare de l'Etat
44200 Nantes

Nantes, le 18 DEC. 2015

Monsieur le Secrétaire,

En 2014 et 2015, les élus métropolitains ont émis le vœu que les maires autorisent l'ouverture des commerces de centre-ville et de centre bourg deux dimanches avant Noël, au vu de la signature d'accords territoriaux. C'est sur la base de ces accords que les commerces de centre-ville et de proximité de Nantes ont été autorisés à ouvrir.

Pour 2016, au vu de la signature, le 11 décembre 2015, d'un accord entre partenaires sociaux, et au vu de l'avis du conseil municipal du 18 décembre 2015, que vous trouverez ci-joint, je souhaite, pour la Ville de Nantes, prendre en conséquence l'arrêté prévu par l'article L3132-26 du code du travail en autorisant l'ouverture des commerces de centre-ville et de proximité les dimanches 11 et 18 décembre 2016 de 12h à 19h.

Conformément à l'article R3132-21 de ce même code, qui prévoit que le maire recueille les avis des organisations d'employeurs et des salariés intéressés, je vous sollicite de manière formalisée afin de recueillir votre avis sur ce projet d'arrêté et vous remercie de bien vouloir me le faire parvenir au plus tard le 24 décembre 2015 au soir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de ma considération distinguée.



Johanna ROLLAND